

KR-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N° 2000-14 du 17 juillet 2000

Portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé le 13 janvier 2000 entre la Caisse Autonome d'Amortissement et la Banque d'Import-Export de Chine dans le cadre du financement partiel de la création de la Compagnie Béninoise de Textile.

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté

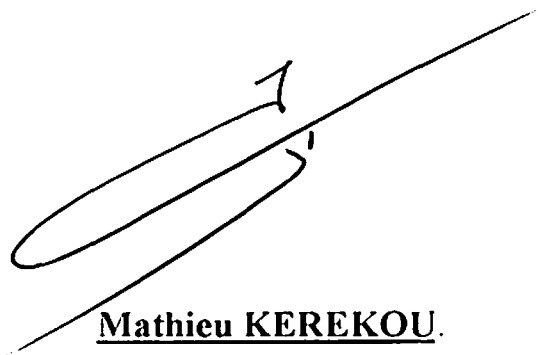
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement de l'accord de prêt signé le 13 janvier 2000 entre la Caisse Autonome d'Amortissement et la Banque d'Import-Export de Chine dans le cadre du financement partiel de la création de la Compagnie Béninoise de Textile pour un montant de soixante treize millions cinq cent mille (75 500 000) yuans RMB soit environ cinq milliards quatre cent millions (5 400 000 000) de francs cfa.

Article 2 : La présente loi sera considérée comme loi de l'Etat.

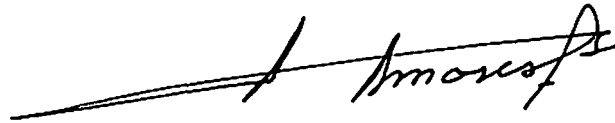
Fait à Cotonou, le 17 juillet 2000

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



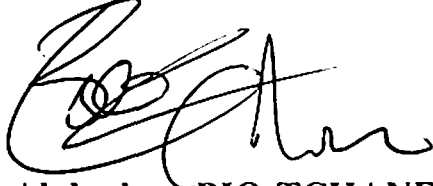
Mathieu KEREKOU.

Le Ministre d'Etat, chargé de la Coordination,
de l'Action Gouvernementale, du Plan, du
Développement et de la Promotion de l'Emploi,



Bruno AMOUSSOU

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Abdoulaye BIO-TCHANE.-

Le Ministre de l'Industrie et des Petites
et Moyennes Entreprises,



John IGUE

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 4
MIPME 4 MFE 4 Autres Ministères 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-
DGDDI-5 BN-DAN-DLC 3 GCOMB DCCT- INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3
UNB-ENA-FASJEP 3 1 JO 1